

IDENTIFICATION OUVRANT DROIT

AIDE A LA DECISION DE REMBOURSEMENT DE SEJOURS ADULTES ET JEUNES ANNULES, A L'INITIATIVE DES OUVRANTS-DROIT

La Commission vacances adultes a modifié la liste des justificatifs valables pouvant donner lieu à un remboursement. Ce dispositif est entré en vigueur depuis la saison d'hiver 2012/2013. Les justificatifs recevables se limitent à : certificat d'hospitalisation, de décès, attestation de congés refusés par l'employeur, catastrophes naturelles. Pour toute autre situation, il appartient aux CMCAS d'examiner le remboursement éventuel, sur leurs fonds propres.

SLV N°

NIA:
NOM:
PRENOM:
DESTINATION (centre de vacances) :
DATE DU SEJOUR : du/ au/
MONTANT REGLE A CE JOUR :
NUMERO DE RESERVATION :
MOTIF:
JUSTIFICATIFS A FOURNIR
*courrier explicatif * Facture, certificat médical, constat, déclaration de sinistre * RIB * Copie attestation de vacances
* Justificatif d'un remboursement via la carte bancaire en cas d'annulation de voyage
CADRE RESERVE A LA CMCAS
MONTANT REGLE A CE JOUR :sur un total de
NUMERO DE RESERVATION :
DATE D'ENREGISTREMENT DE L'ANNULATION DANS RESALYS :
* Historique des séjours à joindre à la demande
AVIS DE LA SLVie
DATE Signature